

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAEC
Réunion du Mercredi 09 mars 2022, 20h00 à la Mairie

Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Stéphane BOUGET, Alain TIRILLY, Jérémy LAINÉ, Geneviève DENIS-KERANFORN, Joël ABRASSART, Catherine BARON, Maryannick PENN, Yvonne ARZIC-PENIL, Sylvie RICOU, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE.

Absents / Excusés : Loïc GOUTTEQUILLET, Sébastien BOUGET, Nathalie DOUVENOT-KERVAREC

Secrétaire de séance : Geneviève DENIS-KERANFORN

Présents : 12 **Votants** : 12 **Procurations** : 0

Date de convocation du conseil Municipal : 18.02.2022

Le quorum étant atteint, Pierre LE GOFF, Maire, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 22 décembre 2021
- Création d'un budget annexe Commerce et Services
- Convention de mise à disposition d'une salle municipale
- Attributions des marchés – Rénovation Maison Rose
- Demande de fond de concours à Morlaix Communauté – Rénovation Maison Rose
- Attribution de la convention d'occupation précaire
- Demande de subvention de fonctionnement à Morlaix Communauté
- Débat sur la protection sociale complémentaire
- Questions diverses

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Inscription dans la liste nationale de communes dont l'action en matière d'urbanisme doit être adaptée aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral
- Convention de gestion et d'organisation entre la commune de Guimaec et « l'association des pêcheurs plaisanciers de Beg ar fry » APPB

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la délibération relative à l'attribution des marchés de rénovation de la Maison Rose est ajournée.

Approbation du PV/compte rendu du conseil municipal du 22 décembre 2021

Aucune remarque

Création d'un budget annexe Commerce et Services

Il est proposé de créer un budget annexe pour la gestion de locaux liés aux commerces et services de proximité, permettant de distinguer ces opérations (travaux, emprunts, subventions, entretien...) du reste du budget communal.

Le nouveau budget s'appellera « Commerces et Services », sera assujéti à la TVA pour la partie activité économique du budget, et comprendra la gestion de la MAM, de la Maison Rose et du bâtiment commercial « PROXI ».

Suite à la demande d'un élu, il est précisé qu'il n'y aura pas de code opération pour différencier les différentes activités interne au budget, mais leur nombre étant limité, il sera simple de fournir un détail.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'une salle municipale

L'association Son ar Mein recherche un local à occuper dans le cadre de son activité culturelle.

La commune propose de mettre à disposition gratuitement les 2 petites salles de l'Espace An Nor Digor pour 1 année renouvelable. Un projet de convention d'utilisation a été présenté aux conseillers municipaux.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Demande de fond de concours à Morlaix Communauté – Rénovation Maison Rose

La commune a la possibilité de déposer un dossier pour un fond de concours dénommé « Installation ou maintien du commerce et de l'artisanat » auprès de Morlaix Communauté pour la rénovation de la Maison

Rose. Le montant sollicité est de 50 000€ maximum soit 25% du coût estimatif des travaux (prévisionnel de 200 000€ HT). **Vote** : approuvé à l'**unanimité**.

Attribution de la convention d'occupation précaire

Suite à un avis de publicité, la commune a reçu une candidature de l'association DILESTRAN pour l'occupation précaire du bistrot de l'espace AR VAGAJENN pour l'année 2022 (1 année renouvelable 2 fois). Le montant de la redevance d'occupation est fixé à 1500€ par an. **Vote** : approuvé à l'**unanimité**.

Demande de subvention de fonctionnement à Morlaix Communauté

La commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de Morlaix Communauté pour aider au fonctionnement du musée rural. Le montant demandé est de 2500€. **Vote** : approuvé à l'**unanimité**

Débat sur la protection sociale complémentaire

La commune verse une participation employeur de 5€ net par agent et par mois (proratisé selon le temps de travail) aux agents ayant adhéré au contrat de prévoyance sélectionné par le CDG29. La participation est actuellement facultative, mais deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, tout comme la participation à la mutuelle.

Une note a été distribuée aux conseillers municipaux précisant les modalités actuelles et futures et il a été décidé que ce point serait revu lors des négociations pour la mise en place des 1607h à l'été 2022.

Inscription dans la liste nationale de communes dont l'action en matière d'urbanisme doit être adaptée aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral (DÉCRET ÉROSION)

La commune peut se porter volontaire pour être inscrite dans la liste des communes vulnérables à l'érosion côtière afin de disposer d'outils de suivi de l'érosion financés par l'Etat et Morlaix Communauté dans la cadre d'une stratégie de gestion des risques côtiers sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté. **Vote** : approuvé à l'**unanimité**.

Convention de gestion et d'organisation entre la commune de Guimaëc et « l'association des pêcheurs plaisanciers de Beg ar fry » APPB

Les élus souhaitent confier à un tiers l'organisation de la zone de mouillages et d'équipements légers de Beg Ar Fry. Une association dénommée Association des Pêcheurs et plaisanciers de Beg ar Fry (APPB) a été créée en février 2022. Les modalités de gestion seront définies dans la convention annexée à la délibération.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

Prochain conseil : **Le Samedi 19 mars 2022 à 09h30**